

🏠 Lieu : Mairie de Cappellebrouck

📅 Date : Jeudi 16 juillet 2020

🕒 Heure : 18h00

Compte rendu de réunion « Vie associative -Festivités » du 16 juillet 2020

Rapporteur : Yannick Ponce

Présents : « La Boîte à Chansons », « In Memoris Fondation », « La Pétanque Cappellebrouckoise », « la Gym Féminine Volontaire »

Absents excusés : « les P'tits écoliers », « la section Tennis », « la Société St Jacques _ tir à l'arc », « le club informatique », « le club de Foot C-H-L »

Absents : « ACPG/CATM », « Les Amis de l'école », « le club des Aînés ruraux », « Détente et Loisirs », « Section Cyclo-Loisirs ».

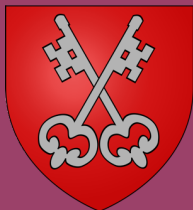
I. Présentation des élus membres de la commission « vie associative ».

Au début de la réunion, il a été fait présentation de l'adjoint à la vie associative, Jean-Paul Maes et du conseiller délégué, Yannick Ponce.

II. Manifestations prévues par les différentes associations d'ici décembre 2020

1. A ce jour les associations et la municipalité ont retenu les événements suivants qui se dérouleront d'ici à décembre 2020.

- ⇒ café de la rentrée (accueil des parents à la rentrée de septembre.
- ⇒ Vente de Pizza au profit des « P'tit écoliers »
- ⇒ Forum des associations organisé par In Memoris Fondation le 12 septembre 2020
- ⇒ Remise des prix des « Maisons fleuries
- ⇒ semaine du cœur (en remplacement du « Parcours du Cœur »)
- ⇒ Octobre rose
- ⇒ Loto organisé par In Memoris Fondation le 17 octobre 2020
- ⇒ Repas pétanque le 7 novembre
- ⇒ Commémoration du 11 novembre
- ⇒ Téléthon début décembre
- ⇒ Saint - Martin
- ⇒ Conte de Noël
- ⇒ Repas de Nouvel an par In Memoris Fondation le 31 décembre 2020.



🏠 Lieu : Mairie de Cappellebrouck

📅 Date : Jeudi 16 juillet 2020

🕒 Heure : 18h00

III. COVID19

Le sujet préoccupant les présidents d'associations, il a été décidé d'aborder le thème du covid19.

Les associations présentes ont repris leurs activités mais s'interrogent sur les difficultés d'organisation quant à la mise en place des gestes de précautions à respecter et de la distanciation physique à appliquer ainsi que le port du masque qui sera désormais obligatoire. Actuellement, certaines festivités sont maintenues, toutefois, il est rappelé aux associations leur devoir d'informer le public .

La municipalité en a profité pour rappeler que pour aider les associations, il a été décidé de verser une avance sur la subvention annuelle prévue.

IV. Droit à l'image, RGPD et communication

La municipalité a rappelé le déploiement de ses divers outils de communication, en précisant que désormais la communication sera plus intense et variée via les réseaux sociaux et le site internet de la Commune. C'est en demandant aux associations d'avoir des photos pour les mettre en ligne qu'il a été rappelé la nécessité d'avoir l'autorisation des membres des associations. Il a également été dit que cette autorisation n'est plus nécessaire quand on est dans l'espace public et que le nombre d'anonyme est important.

Les associations sont donc invitées à ajouter un formulaire de demande d'autorisation du droit à l'image au moment de l'adhésion.

V. Forum des associations

Enfin, la réunion s'est achevée sur la décision de l'organisation du forum des associations fait par In Memoris Fondation en partenariat avec la municipalité. Il a été retenu que cela se tiendra lors de la matinée du 12 septembre 2020 et que chaque association, présente ou non aura son stand. Toutefois la manifestation serait reportée voire annulée si moins de la moitié des associations du village n'adhérait pas au projet.

Cette première édition, ne sera pas grandiose à cause des restrictions sanitaires, des angoisses et des craintes que cela engendre. Par conséquent, certaines ambitions ont été revues à la baisse, mais l'édition de 2021 sera plus ambitieuse.

In Memoris Fondation a rappelé son droit d'annuler n'importe quand ses événements selon l'évolution du virus.

Évidemment en cas de confinement, l'ensemble du calendrier sera annulé jusqu'à fin 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 20h.